

**EXTENSION DU TERMINAL CÔTÉ VILLE (EMT LANDSIDE)
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Poste d'Inspection Filtrage (PIF)**

Entité adjudicatrice : AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE - Établissement public franco-suisse - BP 60120 - 68304 SAINT-LOUIS Cedex – www.euroairport.com

Type de marché : Services - **Lieu d'exécution et de livraison :** Site de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Description succincte : Le présent marché a pour objet les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) relative au projet d'installation d'une zone de Postes d'Inspection Filtrage (PIF) centralisée dans l'Extension EMT LandSide de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse et relative à l'Inspection Filtrage des Passagers et des Bagages de Cabine (IFPBC).

La mission aura pour objectif principal de produire l'ensemble des éléments nécessaires à la préparation d'une consultation en conception-réalisation.

Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le profil d'acheteur à l'adresse (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Information sur les lots : Le marché n'est pas divisé en lots. Les candidats doivent répondre à la totalité des prestations du marché.

Options : Le marché est découpé en 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle définies dans la documentation du marché

Visite des lieux : Voir article 3.1.1. du Règlement de la consultation (RC)

Une visite de site suivie d'une réunion d'information est organisée le 22/09/2026 afin de présenter le contexte général du projet, les objectifs, les interfaces ainsi que le contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Durée du marché : 54 mois. Démarrage prévisionnel : Avril 2027.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Se référer aux indications figurant dans l'article 4 du RC

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES RÉPONSES : **13/10/2026 avant 13h00.**

Les réponses électroniques doivent être transmises selon les modalités figurant dans l'article 5 du RC.

Délai de validité des offres : 8 mois à compter de la date limite de leur remise.

Cautionnement et garanties exigés : Aucun

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur fonds propres de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse. Paiement selon article 12 du Cahier des Clauses Générales Études édité par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Critères d'attribution : Se référer à l'article 6.1 du RC

Procédure : Procédure négociée ouverte définie dans les procédures de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Langues : Se référer à l'article 3.2 du RC.

Informations complémentaires : Voir article 7 du RC

Modalités d'ouverture des offres : Séance non publique

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - F-67000 STRASBOURG - Tel. : +33 3 88 21 23 23 – Email : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Date d'envoi de l'avis : 07/08/2026